

2^{ème} BALADE ECURIE LE MANS 2025

Touristique avec road-book

Dimanche 13 avril 2025 à Bonnétable

PRESENTATION

1 : ORGANISATION

En parallèle du 20^{ème} Rallye le Mans Historique L'Ecurie Le Mans organise le dimanche 13 avril, une balade touristique automobile dénommée (2^{ème} Balade Ecurie le Mans 2025) se conformant aux prescriptions du code de la route.

Cette Balade est destinée aux équipages peu enclins à se confronter aux difficultés de navigation propres à notre Rallye, mais attirés par une excursion sur les petites routes de la campagne sarthoise.

Elle se veut une concentration de véhicules anciens et d'exception, pouvant cependant inclure des véhicules modernes.

Cette Balade n'est en aucun cas une épreuve sportive, et ne fera l'objet d'aucun temps imposé.

Les départs se feront de 30 secondes en 30 secondes, à la suite des participants au Rallye. Le nombre de véhicules participants est limité à 45.

1.1 Responsable de la Balade

Ecurie Le Mans représentée par André GRISON, tél 06 07 68 57 82

1.2 Programme

Samedi 5 avril : Clôture des inscriptions

Dimanche 13 avril

De 7h00 à 9h00 : Bonnétable salle Mélusine rue Twistringem accueil des participants, vérification des documents du véhicule et du conducteur

9h00 briefing sur le déroulé de la manifestation, avec rappel des consignes de sécurité

à partir de 10h15 : départ des participants pour l'étape du matin après les concurrents du Rallye

à partir de 12h00 : arrivée de l'étape du matin suivie de la pause repas (restaurant)

à partir de 14h15 : départ de l'étape de l'après midi après les concurrents du Rallye

à partir de 17h30 : arrivée de la Balade Jardin public de Bonnétable

Vers 18h30 : salle Mélusine remise des trophées autour d'un apéritif dinatoire.

2 PARTICIPANTS

Véhicules autorisés

Chaque véhicule devra être régulièrement immatriculé, être accompagné d'un contrôle technique valide, et être assuré.

Equipages

Chaque équipage sera composé d'un conducteur et d'un coéquipier. Des passagers supplémentaires pourront être acceptés dans le véhicule (à mentionner sur la feuille d'inscription).

Vérifications des documents : lors de ces vérifications le conducteur devra présenter les originaux :

De son permis de conduire en cours de validité

Du certificat d'immatriculation du véhicule

Du procès-verbal de son Contrôle Technique en cours de validité

De l'assurance du véhicule

3 INSCRIPTION

Le droit d'inscription à la Balade est fixé à 120 €

Cette participation aux frais comprend pour un équipage de 2 personnes :

Les plaques de l'événement

Les carnets d'itinéraire (road-books et cartes)

Le café et les viennoiseries d'accueil les pauses du matin et de l'après midi

Les 2 menus restaurant du midi

L'apéritif Dinatoire de clôture de la Balade

Inscription : la feuille d'inscription ci-jointe dûment remplie est à adresser avant le 5 avril 2025 (cachet de la poste faisant foi)

André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 BONNETABLE

Tel 06 07 68 57 82 – email andre.grison@wanadoo.fr

Obligatoirement accompagnée du montant de l'inscription sous forme d'un chèque de 120€ à l'ordre de l'Ecurie le Mans ou par virement : IBAN : FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193

Si un équipage déclare forfait avant la date de clôture des inscriptions (samedi 5 avril) son droit d'inscription lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient après cette date, L'Organisateur se réserve le droit de conserver la somme de 60€ compte tenu des frais engagés. Si l'équipage ne se présente pas au départ sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

4 DEROULEMENT DE LA BALADE

Cette manifestation est avant tout une Balade touristique de navigation, dont l'objectif est de rouler vers le point d'arrivée en respectant le parcours proposé par l'organisateur.

Le parcours est d'environ 150 km au total. Au départ de chacune des deux étapes, chaque équipage se verra remettre le carnet d'itinéraire décrivant le parcours de cette étape en (fléché-métré très détaillé dessins des intersections avec distances)

Afin de vérifier la progression de chaque équipage, des Contrôles de Passage seront implantés sur le parcours. Une feuille de pointage sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Au fur et à mesure du parcours, l'équipage devra y reporter chaque (Contrôle de passage) A l'arrivée de chaque étape. L'organisateur vérifiera avec chaque équipage comment il a respecté le parcours proposé.

5 ASSURANCES

L'Ecurie le Mans a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civil Organisateur qui couvre les éventuels dommages provoqués par l'organisateur

Le concurrents reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers et doit être couvert par sa propre assurance. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par un participant.